

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif
au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle
conjoint par la société « Kartesia Management, SÀRL », de la société
« Derivados Asfálticos Normalizados SA », à travers l'acquisition d'une
participation minoritaire dans le capital social et des droits de vote
associés, auprès et aux côtés de la société « Riocal SL »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : La société « Kartesia Management, SARL » ;
- **Le cédant** : La société « Riocal SL » ;
- **La cible** : La société « Derivados Asfálticos Normalizados, SA ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés

- Secteur de fourniture des matériaux d'isolation, de systèmes d'isolation thermique et de mortiers.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 16 janvier 2025.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise de contrôle conjoint, par la société « Kartesia Management SÀRL », à travers ses filiales « Kartesia Securities V SÀRL » et « Kartesia Topco VI SÀRL », de la société « Derivados Asfálticos Normalizados, SA », par l'acquisition d'une participation minoritaire dans le capital social et des droits de vote associés, auprès et aux côtés de la société « Riocal SL ».

« Kartesia Management, SÀRL » est une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, immatriculée sous le numéro B179289, dont le siège social est situé au 5-7 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg. Elle a pour activité principale la gestion d'organismes de placement collectif conformément à la directive européenne 2017/61/UE, spécialisée dans les investissements en dette, en capital et en capital hybride dans les entreprises privées. Elle est présente dans plusieurs pays européens (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Italie, Allemagne, France et Espagne, ainsi qu'au Royaume-Uni).

« Riocal SL » est une société à responsabilité limitée de droit espagnol immatriculée sous le numéro B78822210, dont le siège social est situé au Calle de la Granja, 3, 28018 Alcobendas (Madrid). C'est une holding qui détient des participations et soutient la gestion des entreprises.

« Derivados Asfálticos Normalizados, SA » est une société anonyme de droit espagnol inscrite au registre du commerce de Madrid sous le numéro 37588, dont le siège social est situé au Calle de la Granja, 3, 28018 Alcobendas (Madrid). Elle a plusieurs filiales en France, au Portugal, au Royaume-Uni, en Colombie, au Maroc et en Inde, active dans la fabrication et la commercialisation de feuilles d'asphalte, ainsi que de produits isolants et insonorisant, de produits auxiliaires de construction et de tout produit chimique, directement ou indirectement liés à la construction.

Fait à Rabat, le 02 janvier 2025